

Comment financer une formation professionnelle avec l'OPCO ?

Article rédigé par [Marina Ada Ondo](#) le 18 juin 2024 - 6 minutes de lecture

En France, les entreprises cotisent chaque année pour leurs formations auprès des Opérateurs de Compétences (OPCO). Ces organismes accordent des aides à la formation aux salariés. Alors, formation professionnelle OPCO : comment ça marche ?

Sommaire

- [1_C'est quoi un OPCO ?](#)
- [2_Quelles sont les OPCO ?](#)
- [3_Comment financer une formation professionnelle avec l'OPCO ?](#)
- [4_Comment connaître l'OPCO ?](#)
 - [4.1_Connaître l'OPCO sans convention collective nationale](#)
 - [4.2_Connaître l'OPCO en tant que demandeur d'emploi](#)
 - [4.3_Connaître l'OPCO en tant que dirigeant d'entreprise non salarié](#)
- [5_Quels sont les autres dispositifs de financement de la formation professionnelle ?](#)

C'est quoi un OPCO ?

Les Opérateurs de Compétences (OPCO) désignent les organismes entièrement agréés par l'Etat en matière de formation. Les structures ont été créées en 2019 avec la loi du 5 septembre 2018 relative à la réforme de la formation professionnelle pour remplacer les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

Ils sont en lien avec les entreprises, et ont pour objectif de financer la formation en alternance (les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation). Les organismes, acteurs des branches professionnelles dans leur mission de certification, doivent assurer un appui technique à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). **Les OPCO apportent particulièrement leur aide aux petites et moyennes entreprises (PME) pour définir leurs besoins en formation, afin d'accompagner les salariés dans leurs montées en compétences.**

Quelles sont les OPCO ?

À ce jour, les 11 opérateurs de compétences regroupant les différentes branches professionnelles sont :

- **AFDAS** qui concerne les secteurs de la Culture, des Industries créatives, des médias, de la communication, de la télécommunication, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il finance les actions de formation professionnelle ainsi que le maintien dans l'emploi des salariés et dirigeants participants.

- ATLAS qui prend en charge les services financiers et Conseil. Il permet d'accompagner dans la carrière professionnelle en veillant à maintenir des standards de qualité et à suivre l'évolution des technologies.
- OCAPAT qui gère la Coopération agricole, Agriculture, Pêche, Industrie agroalimentaire et Territoires. Il finance l'ensemble de la formation professionnelle (initiale, maintien et développement des compétences, formation en service).
- OPCO 2i est l'OPCO de l'Interindustriel. Il succède aux OPCA suivants : OPCA OPCAİM, AGEFOS-PME, OPCA DEFI, OPCALIA et OPCA 3+, etc. Il est en charge de la formation professionnelle des acteurs du secteur des industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie, et de l'intersecteur des papiers cartons.
- CONSTRUCTYS est en charge des secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la négoce des matériaux de construction et des entreprises de l'architecture. Cet organisme finance une partie des formations et crée un libre accès aux qualifications internationales pour toute la construction hors de France.
- OPCO EP désigne l'OPCO des Entreprises de proximité. Il apporte à ces services de proximité une solution unique pour assurer le développement de leurs ressources et de leurs compétences dans un cadre accessible à tous.
- AKTO s'occupe des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre en matière de travail temporaire, de la propreté et de la sécurité. Cet organisme appuie des professionnels et des dirigeants dans la mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines rentable et efficace.
- OPCO MOBILITE est l'OPCO des transports et des services de l'automobile. Il permet de répondre aux nouvelles exigences du marché du transport, de la logistique, de la mobilité et tous les secteurs connexes.
- OPCommerce est l'organisme du commerce. Il a pour objectif d'élever les compétences professionnelles, techniques, managériales et relationnelles du secteur du commerce.
- UNIFORMATION concerne le champ social, les services aux personnes, l'insertion, le sport, l'enseignement et et la formation adaptée aux besoins des salariés.
- OPCO Santé est l'OPCO de la santé, du médico-social et du social. Il intervient à l'échelle nationale et regroupe près de 10 000 établissements.
-

Comment financer une formation professionnelle avec l'OPCO ?

Pour bénéficier d'un financement de l'OPCO, votre entreprise doit adresser le devis et le programme de la formation suivie à l'organisme et demander la prise en charge. Cette dernière dépend du thème de la formation, de la durée, et du reste disponible sur le budget de l'entreprise. Lorsque la demande est faite en ligne, l'OPCO communique le montant accordé et un numéro de dossier.

Comment connaître l'OPCO ?

Pour connaître votre OPCO afin de financer la formation professionnelle, vous devez trouver l'identifiant de convention collective (IDCC). Chaque convention collective nationale détient un code IDCC. **Ce dernier est disponible sur la liste des IDCC mis à jour chaque mois.** Il s'agit d'un tableau Excel de correspondance entre code IDCC et OPCO téléchargeable sur le site du ministère du Travail.

Les entreprises doivent consulter le site web pour connaître l'OPCO auquel l'entreprise se rattache. **Les salariés peuvent trouver le code ICC sur leurs fiches de salaire.** Il est possible de se renseigner auprès des services des ressources humaines de votre entreprise.

Connaître l'OPCO sans convention collective nationale

Concernant une activité qui ne relève pas d'une convention collective nationale, vous pouvez retrouver votre OPCO grâce au code NAF ou au numéro de SIRET de votre entreprise. Ces informations sont disponibles sur tous les documents administratifs de votre entreprise.

Connaître l'OPCO en tant que demandeur d'emploi

Pôle Emploi est l'OPCO des personnes en recherche d'emploi. **Si vous êtes en recherche d'emploi, vous pouvez vous faire financer une formation par la structure.** Il faut consulter le catalogue des offres de formations sur votre espace candidat. **Lorsque la formation est éligible, vous devez vérifier le montant disponible sur votre Compte de Formation Personnel (CPF).** À savoir que Pôle emploi peut abonder le montant de votre formation éligible au CPF s'il est insuffisant.

Connaître l'OPCO en tant que dirigeant d'entreprise non salarié

Le FAF AGEFICE prend en charge la formation professionnelle d'un **dirigeant d'entreprise non-salarié.** C'est le Fonds d'assurance formation du commerce, de l'industrie et des services. **En tant que dirigeant d'entreprise, vous pouvez bénéficier de formations gratuites comme la Mallette du Dirigeant.** C'est un dispositif de financement d'actions de formation exclusivement en présentiel.

Quels sont les autres dispositifs de financement de la formation professionnelle ?

Vous avez plusieurs solutions pour financer une formation :

- L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)
- La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)
- Le contrat de professionnalisation
- Le Plan de Développement des Compétences (PDC)
- Le CPF de transition professionnelle
- Le dispositif Pro-A
- Le dispositif TranCo